

JUIN 2010

PAR SON
EXCELLENCE MADAME
L'AMBASSADEUR AMINA
SALUM ALI

LE RÔLE DES DÉCIDEURS POLITIQUES POUR METTRE UN TERME À LA MUTILATION GÉNITALE FÉMININE : UNE PERSPECTIVE AFRICAINE

« Tandis que nous recherchons des solutions à la MGF, nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas uniquement de renoncer à cette pratique : c'est une question d'autonomisation. »

La notion de faire souffrir volontairement — ou pire encore de mutiler — des fillettes en bonne santé provoque des sentiments de colère face à cette cruauté et à cette injustice. Le fait que des milliers de filles fassent au quotidien l'objet de mutilations au nom de la culture ou de la religion, ou en raison de leur sexe, est difficile à concevoir. Et pourtant, c'est la réalité - plus de 100 millions de filles et de femmes de par le monde ont subi des mutilations des parties les plus personnelles et les plus intimes de leurs corps.

La mutilation génitale féminine (MGF), que l'on appelle parfois l'excision ou la circoncision féminine, inclut toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes des filles et des femmes pour des raisons non-médicales. C'est une pratique qui ne présente aucun avantage sanitaire, qui porte préjudice aux femmes et aux filles et leur cause de graves souffrances.

La MGF endommage les tissus génitaux normaux chez la femme et entrave les fonctions naturelles. Les effets dévastateurs tant au plan social que sur la santé des femmes sont à la fois immédiats et de longue durée. Les effets sur la santé incluent notamment des infections urinaires et de l'appareil reproducteur, qui peuvent être source d'infertilité. La MGF rend les grossesses plus difficiles, accroissant le risque de décès de la mère et de l'enfant à l'accouchement. L'utilisation répétée des mêmes lames de rasoir renforce en outre le risque d'infection par le VIH.

Au plan social, il est reconnu que la MGF constitue une violation des droits humains des filles et des femmes. C'est un reflet de l'inégalité entre les sexes, qui représente une forme extrême de discrimination à l'encontre des femmes. Il s'agit d'une violation des droits de la personne à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à l'intégrité physique, du droit de ne pas être victime de torture et de cruauté, et du droit même à la vie, car cette procédure peut avoir une issue mortelle.

Son Excellence Madame l'Ambassadeur Amina Salum Ali est le Représentant permanent de l'Union Africaine près les États-Unis. L'Ambassadeur Ali est née dans l'île de Zanzibar, où elle a passé son enfance, et a été éduquée en Inde ; elle a occupé divers postes ministériels au sein du gouvernement tanzanien, notamment celui de ministre des Finances et de ministre du Trésor, et siégé au Parlement.

En sa qualité de première femme ambassadeur de l'Union Africaine près les États-Unis, l'Ambassadeur Ali est résolument engagée à promouvoir les droits des femmes et des enfants. En acceptant de rédiger le présent dossier sur la MGF, elle a déclaré : « Il s'agit d'un sujet qui me tient à cœur ». Sa première confrontation avec la MGF remonte à l'époque où, alors qu'elle était membre du Parlement tanzanien, une ONG locale a présenté à cette instance une vidéo déchirante sur la MGF, une pratique particulièrement répandue dans les régions centrale et nord de la Tanzanie mais pratiquement inconnue dans le reste du pays. La réaction des autres ministres, consistant à ignorer ces mutilations, a choqué l'Ambassadeur Ali qui les a interpellés en affirmant : « Il pourrait s'agir de votre fille ou de la mienne ». Depuis lors, elle s'est engagée à œuvrer à mettre un terme à cette pratique par l'adoption de lois et par l'éducation.

En décembre 2009, l'ambassadeur s'est rendue chez elle en Tanzanie, où elle a rencontré des femmes décideurs politiques de premier plan pour évoquer la situation actuelle des pratiques de MGF dans le pays et « écouter l'avis de plusieurs dirigeants politiques - notamment des femmes - qui se trouvent en première ligne de la lutte pour l'élimination de la MGF ». Bien que des enseignements cruciaux en aient été retirés, il reste encore beaucoup à effectuer. Le présent dossier constitue le défi qu'elle lance à tous les décideurs politiques pour qu'ils s'associent à ses efforts visant à mettre un terme à cette pratique néfaste.

Plus de 3 millions de filles courent le risque de subir des mutilations cette année sur le seul continent africain.

Un risque pour qui ?

Le nombre de femmes et de filles affectées par la MGF est difficile à imaginer. Ces chiffres, entre 100 et 140 millions de femmes, dépassent la population combinée de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda. Trois autres millions de filles et de femmes courent le risque d'être excisées cette année sur le seul continent africain. Les filles subissent généralement l'excision entre leur petite enfance et leur quinzième anniversaire, souvent entre l'âge de 4 et 8 ans. Dans certaines régions, la MGF est pratiquée juste avant le mariage ou après que la femme ait donné naissance à son premier enfant.

Malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale pour promouvoir son abandon, la pratique de la MGF demeure fort répandue. En Afrique, elle est pratiquée dans au moins 28 pays, et certains cas ont été enregistrés en Asie de l'Ouest, en Inde, en Indonésie et en Malaisie. Dans certains pays développés, la MGF demeure pratiquée par les immigrants africains, dont certains vont jusqu'à renvoyer leurs filles au pays pour qu'elles y subissent une excision.

L'une des explications communément donnée pour la poursuite de l'excision est qu'il s'agit d'une pratique traditionnelle transmise d'une génération à l'autre. Il ne sera pas possible de mettre un terme à la MGF du jour au lendemain ; il s'agit d'une pratique qui existe depuis des années dans maintes cultures musulmanes, chrétiennes et animistes — bien que nombreux soient les chercheurs qui affirment qu'aucune religion n'oblige ou ne sanctionne cette pratique nuisible.

Comment pouvons-nous mettre un terme à la MGF ?

Les messages que j'ai entendus de la part de décideurs politiques tanzaniens lors de ma récente visite ne font que conforter ma propre conclusion tout à fait résolue : la manière la plus efficace de mettre un terme à la MGF passe par l'éducation, l'information et les efforts de défense des femmes qui sensibiliseront le grand public et produiront un changement des attitudes au sein des communautés pratiquant la MGF. Plusieurs organisations ont présenté leurs arguments avec conviction dans des pays tels que le Sénégal (Tostan), le Ghana (Navrongo) et l'Éthiopie (IntraSanté et CARE).

Les pays peuvent passer des lois pour éradiquer la MGF, mais les instruments juridiques à eux seuls ne suffisent pas pour mettre un terme à cette pratique, dans la mesure où les traditions et les croyances sont profondément enracinées au sein des sociétés. L'éradication d'une pratique culturellement intégrée comme l'est la MGF exige un ensemble de mesures juridiques et d'initiatives permettant de modifier ces croyances et attitudes. L'éducation est d'une importance cruciale en la matière. Il s'agit en effet d'un partenariat complexe : les lois fournissent une base qui permet aux gouvernements et aux décideurs politiques de mettre un terme à la MGF et d'imposer des sanctions lorsqu'elle est pratiquée. En parallèle, les activistes bénéficient des moyens

requis pour faire leur travail de manière plus efficace lorsque leurs efforts sont entérinés par la loi.

Il est évident que l'éducation publique et la sensibilisation quant aux conséquences négatives de cette pratique, ainsi que le soutien des leaders communautaires, qui ont joué un rôle de premier plan dans le succès de la campagne visant à mettre un terme à la MGF, sont d'une importance vitale pour obtenir les changements de comportements recherchés. La formation aux aptitudes de vie, combinée à d'autres éléments pertinents sur la prévention de la MGF, méritent d'être encouragés dans les écoles. La santé sexuelle et génésique ainsi que la connaissance précise de ce qui se produit lors des mutilations génitales féminines doivent être intégrées dans les cours de biologie et d'hygiène.

Les engagements internationaux en matière de droits de la personne

Plusieurs initiatives couronnées de succès ont été lancées sur la scène mondiale grâce à l'adoption d'instruments juridiques internationaux. Le processus même d'établissement d'un consensus international sur une question telle que la MGF offre un forum de réflexion, de discussion et de dialogue entre les décideurs politiques du monde engagés envers le changement.

Les décideurs politiques sur le continent africain ont un rôle majeur à jouer pour adopter, puis assurer la mise en application, des conventions et protocoles internationaux garantissant la défense des droits des femmes et des enfants dans leurs pays respectifs. Ils peuvent s'appuyer sur nombre d'initiatives politiques lancées sur le continent africain, tout comme à l'échelle régionale et nationale. Le consensus à travers le continent et au sein des régions est d'autant plus important qu'il fournit aux décideurs politiques une autorité renforcée lorsqu'ils rentrent dans leurs pays et districts résolument déterminés à assurer l'élimination de la MGF.

Nombreux sont les engagements internationaux qui offrent des plates-formes solides pour renforcer les efforts au niveau communautaire afin de mettre un terme à la MGF. Dès 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme offrait une fondation robuste pour catégoriser la MGF comme une infraction aux droits de la personne. Depuis lors, bien des efforts, notamment la Convention de 1987 contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention de 1989 de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing de 1995, ont tous résolument prôné l'élimination de la MGF en tant que violation des droits de la personne.

En Afrique même, de nombreuses conventions offrent des fondements juridiques supplémentaires pour mettre un terme à la MGF, notamment la Charte africaine de 1982 sur les droits de l'homme et des peuples, qui traite des pratiques traditionnelles dangereuses, et la Charte africaine de 1999 des droits et du bien-être de l'enfant africain.

De plus en plus de pays d'Afrique se rallient aux appels lancés pour mettre un terme à la MGF. Des législations de diverses formes ont été approuvées dans au moins 19 pays africains : la Tanzanie (1998), le Bénin (2003), le Burkina Faso (1996), la République centrafricaine (1966), le Tchad (2003), la Côte d'Ivoire (1998), Djibouti (1994), l'Égypte (2008), l'Érythrée (2007), l'Éthiopie (2004), le Ghana (1994), la Guinée (2000), le Kenya (2001), la Mauritanie (2005), le Niger (2003), le Sénégal (1999), l'Afrique du Sud (2005), le Togo (1999) et, plus récemment, l'Ouganda (2009), où les personnes pratiquant la MGF sont passibles d'une peine de prison de 10 ans. Il s'agit là d'une liste impressionnante, certes, mais sans mises en vigueur de leurs dispositions, les textes de loi restent lettre morte.

Au-delà des lois

Outre les lois, il existe d'autres moyens efficaces qui doivent être utilisés pour parvenir à éradiquer la MGF, notamment un accès amélioré à l'éducation et l'émancipation des femmes, leur développement socioéconomique et d'autres méthodes novatrices au sein des sociétés, qui viendraient se substituer à la MGF.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance capitale de l'éducation pour modifier les attitudes des populations à l'égard de la MGF. Pas seulement l'éducation concernant l'impact désastreux de la MGF sur les femmes et les nouveaux-nés, mais aussi l'éducation comme source de responsabilisation des femmes, pour leur fournir les informations dont elles ont besoin, et pour les aider à prendre des décisions averties.

Lorsque je parle d'éducation, je ne fais pas uniquement référence aux écoles et aux manuels scolaires. L'éducation sur la dynamique hommes-femmes, l'éducation sur la santé sexuelle et génésique, l'éducation sur la valeur des femmes prodiguées à tous — y compris les garçons et les hommes — sont des éléments d'une importance vitale pour l'obtention du changement recherché. Ces programmes doivent être offerts dans les écoles, les familles et au sein de la communauté pour que tout le monde — des travailleurs non-qualifiés aux décideurs aux niveaux les plus élevés — puissent prendre pleinement conscience des dommages émotionnels, physiques et psychologiques imposés par la MGF sur les femmes et les sociétés.

Le développement socioéconomique

D'aucuns disent souvent que l'un des facteurs-clés de la poursuite de la MGF est d'assurer un caractère « mariable » à la femme. D'où l'importance des initiatives de développement socioéconomique en Afrique, car elles sont susceptibles d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer le statut économique des femmes. Si nous encourageons l'éducation générale des femmes et les opportunités professionnelles mises à leur disposition, cela ne manquera pas de réduire leur dépendance par rapport aux hommes pour leur subsistance. Une fois que les femmes prennent conscience de l'existence d'autres options que le mariage pour leur sécurité et leur survie, elles ont alors l'opportunité de mettre un terme à cette pratique.

Les programmes de développement économique doivent avant tout cibler les femmes et les émanciper par le biais de microfinancements, de renforcement de leurs qualifications et d'opportunités accrues d'éducation des filles. Les projets couronnés de succès, réalisés notamment en Égypte par l'Organisation évangélique copte pour les services sociaux (Coptic Evangelical Organization for Social Services - CEOSS) et le CEDPA, mettent tout particulièrement l'accent sur l'amélioration de la condition des femmes en appuyant les projets d'éducation et de développement communautaire, notamment les activités productrices de revenus et l'agriculture, ainsi que par l'établissement de partenariats efficaces avec les dirigeants communautaires des deux sexes.

Des méthodes novatrices

De nouvelles cérémonies proposées comme rites de passage constituent des approches prometteuses pour mettre un terme à la MGF. Diverses organisations de niveau communautaire en Afrique de l'Est, notamment en Tanzanie et au Kenya, ont adopté cette approche, qui permet de maintenir le symbolisme et les valeurs traditionnelles tout en ajoutant un programme d'autonomisation en matière de droits génésiques et d'éducation en matière de santé. Des danses, chants et festins traditionnels, un échange de cadeaux et l'enseignement des valeurs et des normes culturelles sans excision ont remporté jusqu'à présent un certain succès.

Les enseignements issus de la Tanzanie

Lors de mon récent voyage en Tanzanie en décembre, j'ai rencontré des filles et des femmes, ainsi que des défenseurs et des femmes politiques de premier plan, afin de mesurer l'étendue des changements de ces dernières années en Tanzanie depuis l'époque où j'y habitais. L'on m'a parlé de quelques succès mais aussi de reculs ayant été accusés. Selon les rapports, de nombreuses exciseuses, les femmes qui procèdent aux excisions, avaient déposé leurs instruments et participé à des programmes de production de revenus leur permettant de renoncer à leur métier tout en adoptant un autre moyen de subsistance. D'un autre côté, j'ai été perturbée d'apprendre que l'excision se poursuit dans bien des régions mais sous des formes moins détectables. Par exemple, l'excision est maintenant pratiquée sur les femmes au moment de l'accouchement, de sorte que lorsqu'elles se relèvent de couches, elles sont déjà excisées. La procédure est également pratiquée sur les nourrissons de sexe féminin avant leur premier anniversaire.

Les femmes avec lesquelles je me suis entretenue demeurent convaincues du besoin extrême d'un renforcement des efforts d'éducation et d'interactions plus étroites entre décideurs politiques à tous les niveaux, du niveau communautaire aux dirigeants sociaux d'opinion, et pour l'inclusion des jeunes. J'ai entendu maintes fois répéter qu'il est nécessaire de mobiliser davantage de financements pour les programmes de renforce-

ment des capacités et de production de revenus pour les femmes. Ce n'est qu'en renforçant ainsi le statut des femmes que l'on parviendra à modifier la conception sociale à l'égard du mariage ; et ce n'est qu'en donnant aux femmes les opportunités nécessaires pour obtenir une position de choix au sein de la société que l'on parviendra à mettre un terme à la MGF.

Les femmes avec lesquelles je me suis entretenue demeurent convaincues du caractère essentiel des efforts au niveau collectif, où seront mieux entendus les messages de formation et d'autonomisation, et où les dirigeants communautaires et culturels encouragent les organisations de femmes des villages à élaborer de nouveaux rituels pour les rites de passage. Ces nouveaux rituels peuvent constituer une occasion d'éduquer les jeunes femmes en matière de santé sexuelle et génésique, de VIH et de diverses autres questions sanitaires, ainsi que d'assurer une formation aux aptitudes de vie pour préparer les jeunes femmes à gérer leur avenir.

Conclusion

Dans notre quête pour des solutions à la MGF, nous ne devons pas oublier le fait qu'il ne s'agit pas seulement de l'abandon de cette pratique, mais que c'est aussi une question de responsabilisation, ce par l'éducation des femmes, des hommes et des collectivités tout entières. Il s'agit de sensibiliser les populations pour qu'elles modifient leurs attitudes à l'égard de cette pratique culturelle dépassée. La valeur d'une femme ne doit pas être liée à sa soumission à l'excision féminine ; bien au contraire, les femmes doivent être respectées et se respecter elles-mêmes en raison de leurs contributions positives à la société. L'élimination de la MGF est une question de santé, mais aussi une question sociale et économique qui doit faire l'objet d'efforts résolus de la part des décideurs politiques du monde entier.

Remerciements

L'Ambassadeur Ali souhaite exprimer sa gratitude à tous les hommes et femmes d'Afrique qui œuvrent pour mettre un terme à cette pratique traditionnelle dommageable, notamment les décideurs politiques tanzaniens qui ont pris sur leur temps pour la rencontrer lors de son récent voyage, et en particulier : Son Excellence Fatma O. Ali et Son Excellence Zuleikha, membres du Parlement ; Son Excellence Halima Mohamed Mamuya, membre du Parlement au Siège spécial pour les femmes ; et Son Excellence Fatma Tawfik, présidente de l'Organisation des femmes du Parti au pouvoir pour la région de Dodoma, également présidente de l'ONG Women Awake. Des remerciements tout particuliers sont dus également à Charlotte Feldman-Jacobs et à Jay Gribble, du Population Reference Bureau, pour leur examen du texte, leur soutien et les encouragements prodigués à la rédaction du présent dossier.

Ce dossier a bénéficié d'un financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), au titre du Projet BRIDGE (Accord de coopération GPO-A-00-03-00004-00).

© 2010 Population Reference Bureau. Tous droits réservés.

Ressources

Ambassadeur Amina Salum Ali, « La lutte contre la mutilation génitale féminine », entretien audio (mars 2010), consulté en ligne sur www.prb.org/Journalists/Webcasts/2010/aliMGFc.aspx, le 15 avril 2010.

Charlotte Feldman-Jacobs et al., *L'abandon des mutilations génitales féminines et de l'excision : Examen en profondeur des pratiques prometteuses* (Washington, DC : Population Reference Bureau, 2006).

Charlotte Feldman-Jacobs et Donna Clifton, *Mutilation génitale féminine/excision : Données et tendances, édition 2010* (Washington, DC : Population Reference Bureau, 2010).

Patricia A. Broussard, "Female Genital Mutilation: Exploring Strategies for Ending Ritualized Torture; Shaming, Blaming, and Utilizing the Convention Against Torture," *Duke Journal of Gender Law and Policy* 15, n° 1 (2008) : 19-47.

Efua Dorkenoo, *Tradition! Tradition: A Symbolic Story on Female Genital Mutilation* (Londres : Forward Ltd., 1992).

Population Reference Bureau, "Commemorating 2010 International Day of Zero Tolerance to Female Genital Mutilation" (février 2010), consulté en ligne sur www.prb.org/Articles/2010/zerotolerance.aspx, le 15 avril 2010.

Royal College of Nursing, *Female Genital Mutilation: The Unspoken Issue* (Londres : Royal College of Nursing, 1994).

UNICEF, *Changing a Harmful Social Convention: Female Genital Mutilation/Cutting* (New York : UNICEF, 2005).

UNICEF, *Female Genital Mutilation/Cutting: A Statistical Exploration* (New York : UNICEF, 2005).

USAID, "USAID Policy on Female Genital Mutilation/Cutting" (septembre 2000), consulté en ligne sur www.usaid.gov/our_work/global_santé/pop/techareas/fgc/fgc.html, le 14 avril 2010.

Organisation mondiale de la Santé, *Mutilation génitale féminine : Déclaration conjointe OMS/UNICEF/FNUAP* (Genève : OMS, 1997).

Organisation mondiale de la Santé, *Mutilation génitale féminine, présentation générale* (Genève : OMS, 1998).

Organisation mondiale de la Santé, *Fiche de données N° 24* (Genève : OMS, 2000).

POPULATION REFERENCE BUREAU

Le Population Reference Bureau **INFORME** les gens du monde entier sur les questions de population, de santé et d'environnement, et les aide à **SE SERVIR** de ces informations pour **PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE** des générations d'aujourd'hui et de demain.

www.prb.org

POPULATION REFERENCE BUREAU

1875 Connecticut Ave., NW
Suite 520
Washington, DC 20009 États-Unis

202 483 1100 **TÉLÉPHONE**
202 328 3937 **TÉLÉCOPIEUR**
popref@prb.org **COURRIEL**

